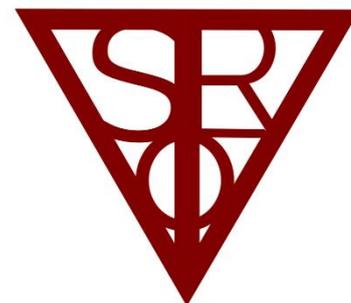


PREVOST FORMATION

SECOURISME

Formation Maintien et actualisation des Compétences du SST

OBJECTIF DE LA FORMATION :

La formation a pour objectif de s'assurer que le SST est toujours capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la victime ou aux victimes et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Public :

Personnel devant exercer la fonction de SST dans son établissement

Nombre de participants

De 4 à 10 personnes

Durée :

7 h en présentiel

Pré requis :

Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée. Les titulaires d'un certificat APS (acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail.

PROGRAMME : Conforme au programme de l'INRS

Nos formateurs ont le diplôme de formateur SST délivré par l'INRS à jour de leur recyclage.

- Retour d'expérience sur les actions menées en prévention et/ou secours
- Actualisation des compétences du SST :

Domaine de compétence 1 : Être capable de :

Compétence 1 : Situer le cadre juridique de son intervention.

Compétence 2 : Réaliser une protection adaptée.

Compétence 3 : Examiner la/les victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action en vue du résultat à obtenir.

Compétence 4 : Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.

Domaine de compétence 2 : Être capable de :

Compétence 6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

Compétence 7 : Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention.

Compétence 8 : Informer les personnes désignés dans le plan d'organisation de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

➤ Révision sur les gestes de premiers secours :

Compétence 5 : Secourir la/les victimes de manière appropriée :

Secourir 1 : La victime saigne abondamment.

Secourir 2 : La victime s'étouffe.

Secourir 3 : La victime se plaint de malaise.

Secourir 4 : La victime se plaint de brûlures.

Secourir 5 : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.

Secours 6 : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

Secourir 7 : La victime ne répond pas mais respire.

Secourir 8 : La victime ne répond pas et ne respire pas

➤ Évaluation certificative :

Cette évaluation se portera sur les compétence 2,3,4,5,6,7 et 8.

Les conditions de validation de l'apprenant seront exposées en début de session lors de la présentation de l'organisation de la formation.

La première épreuve se déroule lors d'une mise en situation d'accident de travail simulée et tirée au sort, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences 2, 3, 4 et 5 lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Pour la seconde épreuve, les compétences 6, 7 et 8 sont évaluées en plénière avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le formateur évaluera le stagiaire au travers d'un questionnements simple portant sur ses compétences en matière de prévention.

➤ Validation de la formation :

Le certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant réussi les épreuves de certifications.

Il est délivré pour une durée de 24 mois par l'INRS, et devra donc être renouvelé en suivant une formation MAC SST.

➤ Accessibilité :

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

➤ Méthodes et moyens pédagogiques :

- Présentation Power Point.
- Vidéo
- Démonstrations par le formateur.
- Mannequins de réanimation adulte, enfant et nourrisson.
- Défibrillateurs de formation.
- Maquillage d'effets spéciaux.
- Matériel de simulation de cas concret.
- Plan d'intervention du SST.
- Plan d'Action et de Prévention

